

COMMUNE

71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Excusées : Anne de Murard ayant donné pouvoir à Roland CORTES
Céline GUILLOUX ayant donné pouvoir à Julie BERNILLON

Secrétaire de séance : Mr Gilles BOURSET

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Décisions budgétaires

Lors de la saisie du budget le montant restant en fonctionnement et investissement a été rentré sans les centimes (0.16€). Une délibération avait été prise mais cependant une erreur sur un article comptable fait que nous devons modifier celle-ci. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération risques statutaires

Le contrat prévoyance de la commune arrivant à échéance et suite à un appel d'offre, la société RELYENS SPS a été retenue. Pour les agents IRCANTEC le remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100%, il a été décidé : tous les risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire au taux de 1.28% comme l'ancien contrat avec en option la prise en charges des charges patronales à hauteur de 33%.

Délibération pour des opérations en non valeur

Le maire expose que des opérations en non valeur doivent être prise pour annuler la somme de 342.33€ (année 2018 et 2019) concernant le règlement de la taxe d'assainissement de deux contribuables. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Vente d'un pulvérisateur

Monsieur Le Maire expose l'idée de mettre en vente un pulvérisateur qui ne sert plus à la commune. Il est décidé de faire une offre de prix à 400€
Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour faire le nécessaire.

Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du diocèse au sujet de l'église de Colombier ou il en ressort que celle-ci pourrait être désaffectée pour après la possibilité de la vendre.

Monsieur Le Maire expose qu'il a eu une demande de la part de particulier qui en attendant de prendre possession de leur nouvelle habitation doivent trouver une location durant 1 mois et demi environ. Le Maire propose de louer le gîte St Pancrace et avec le conseil municipal décide une location forfaitaire de 800€ par mois avec l'électricité en plus.

Levée de séance à 21h40

